



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/42
17 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-septième session
Genève, 10-13 mars 2009
Point 4.2.41 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen des projets d'amendements à des Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 au complément 1 de la série 03
d'amendements au Règlement n° 11
(Serrures et organes de fixation des portes)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa quarante-quatrième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/27, non modifié. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/44).

* Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements afin d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Annexe 3,

Paragraphe 2.3.2.1, modifier comme suit:

«2.3.2.1 Fixer le montage d'essai à l'ensemble serrure-gâche. Placer le montage d'essai muni de l'ensemble serrure-gâche en position de fermeture complète sur la machine d'essai.».
